



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, à 21 h 00, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 308** intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021 ».

Ledit règlement a pour objet d'établir les tarifs et frais applicables pour certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **18^{ième}** jour du mois de **décembre** de l'an 2020.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier